Image not found or type unknown

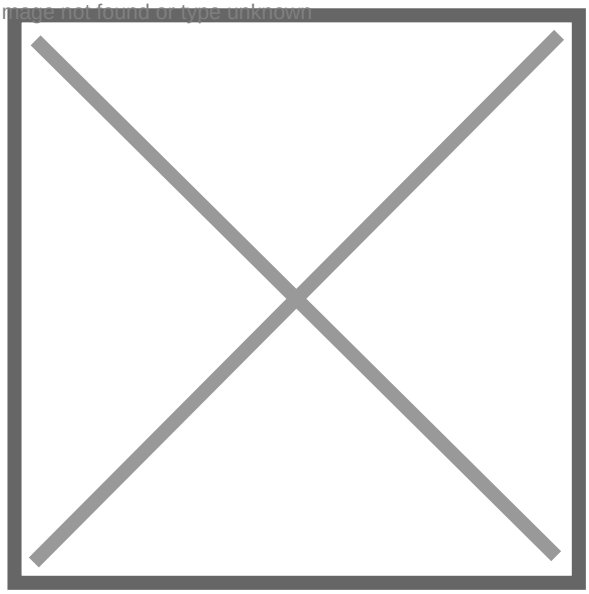

Crédits contractés lors du mariage dans le cas d'un divorce

Par **Jasmine75**, le **06/04/2008** à **12:34**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce (consentement mutuel) sur la convention et d'un commun accord mon futur ex mari devrait prendre en charge tous les crédits contractés en commun lors de notre mariage. Il a même relancé un crédit revolving à mon nom qui avait été racheté il y a quelques années lors d'un rachat de crédit.
Je sais que même avec le jugement définitif le seul recours que j'ai c'est de porter plainte contre lui.
Or, à l'heure actuelle il ne paie plus rien y compris la saisie sur salaire que nous avons en commun, il n'a aucune adresse à son nom et ne fais pas suivre son courrier. Je suis harcelée par les créanciers et l'huissier est déjà venu pour une assignation au tribunal d'un créancier.
Je vis seule avec ma fille et je ne sais pas quel est le moyen d'être libérée de toutes ces créances sachant que mon mari est d'accord pour tous les prendre à sa charge. Il m'a dit que je devais attendre le jugement définitif pour faire un papier chez un huissier.
Existe-t-il une démarche, un document qui puisse me permettre d'être déchargée de ces créances chez un notaire, huissier ou autre? ou devrais-je continuer à payer la moitié avec lui jusqu'à la fin sachant le montant total des crédits s'élève à environ 90 000 euros. Je ne pourrai pas survivre aux mensualités dans le cas d'un 50 /50 avec mon enfant à charge, même en travaillant. Je souhaiterai connaître les moyens juridiques pour mettre fin à ce cauchemar.
D'avance je vous remercie.
Cordialement.

Par **Thierry Nicolaides**, le **07/04/2008** à **10:53**

Prenez d'urgence un avocat, seul moyen de vous défendre efficacement contre ces organismes de crédit

bonne chance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés